



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2025 18h00

Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de Bourges

Nombre de membres en exercice	Présents	Excusé(s) sans pouvoir	Absent(s)	Pouvoir(s)	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation
70	42	3	5	20	12 décembre 2025	12 décembre 2025

Présents : Mme Irène FELIX, M. Richard BOUDET, M. Jean-Louis SALAK, Mme Marie-Christine BAUDOUIN, M. Gérard SANTOSUOSSO, M. Jean-Marie VOLLOT, M. Patrick BARNIER, M. Bernard DUPERAT, Mme Bernadette GOIN-DEMAY, M. Alain MAZE, M. Denis POYET, Mme Corinne LEFEBVRE, Mme Catherine PALLOT, M. Marc STOQUERT, Mme Christine CHEZE-DHO, M. Olivier CABRERA, Mme Céline MADROLLES, Mme Catherine MENGUY, M. Renaud METTRE, M. Alex CHARPENTIER, M. Alain BOUQUIN, M. Jean-Pierre PIERRON, Mme France LABRO, M. Joël ALLAIN, M. Régis MAUTRÉ, M. Jean-Marc BARDI, Mme Zehira BEN AHMED, M. Philippe MERCIER, Mme Marcella MICHEL, Mme Valérie CHANTEFORT, M. Dominique GILLET, M. Pierre GUILLET, Mme Mélanie CELEGATO, Mme Béatrice FOURNIER, M. Christian JOLY, Mme Nicole HUBERT, M. Eric LE PAVOUX, Mme Gaëlle FLEURIER-LEFORT, M. Didier PRUDENT, M. Franck BRETEAU, Mme Nadine MOREAU, Mme Annie JACQUET

Excusés : M. Stéphane GARCIA, M. Fabrice ARCHAMBAULT, M. Philippe MOUSNY

Absents : M. Stéphane HAMELIN, Mme Alexia FRANQUES, Mme Justine SINGEOT, M. Thibaut RENAUD, M. Philippe DEBROYE

Excusé(s) avec pouvoir : M. Yann GALUT donne pouvoir à Mme Irène FELIX, M. Bruno FOUCHET donne pouvoir à M. Denis POYET, Mme Evelyne SEGUIN donne pouvoir à Mme Corinne LEFEBVRE, Mme Constance BONDUELLE donne pouvoir à M. Joël ALLAIN, M. Pierre-Henri JEANNIN donne pouvoir à Mme Christine PALLOT, Mme Magali BESSARD donne pouvoir à Mme Céline MADROLLES, M. Yannick BEDIN donne pouvoir à M. Alain BOUQUIN, M. Hugo LEFELLE donne pouvoir à M. Alex CHARPENTIER, Mme Nadia NEZLIOU donne pouvoir à M. Olivier CABRERA, Mme Frédérique SOULAT donne pouvoir à M. Jean-Pierre PIERRON, Mme Sakina ROBINSON donne pouvoir à M. Jean-Marc BARDI, M. Mustapha MOUSALLI donne pouvoir à M. Renaud METTRE, Mme Marie-Hélène BIGUIER donne pouvoir à Mme France LABRO, M. Martial REBEYROL donne pouvoir à M. Philippe MERCIER, M. Ludwig SPETER-LEJEUNE donne pouvoir à M. Pierre GUILLET, Mme Elisabeth POL donne pouvoir à Mme Mélanie CELEGATO, M. Urbain NTARUNDENGA donne pouvoir à M. Richard BOUDET, Mme Valérie CHAPAT donne pouvoir à M. Dominique GILLET, Mme Christine DAGAUD donne pouvoir à M. Jean-Marie VOLLOT, Mme Yvonne KUCEJ donne pouvoir à M. Patrick BARNIER

Secrétaire de séance : Marc STOQUERT MEMBRE DU BUREAU

Président de séance : Irène FELIX PRESIDENTE

- AC_DEL2025_285 -

Assainissement Non Collectif. Fixation des redevances 2026

Rapporteur : Corinne LEFEBVRE

Le conseil communautaire, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L5216-5 et L2224-8 ;

Vu l'avis favorable de la commission Eau (eau pluviale et rivières, assainissement, eau potable), Transition Ecologique et Energies Renouvelables du 24 novembre 2025 ;

Considérant la proposition de Budget Primitif 2026 pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif, établi sur des tarifs de redevances et de contrôles sans augmentation par rapport à 2025 ;

Considérant qu'il est proposé aux conseillers communautaires de conserver les tarifs des redevances hors taxes suivantes pour l'année 2026 :

	Prestation réalisée par le SPANC	Tarifs HT	Tarifs TTC
Contrôle de conception et d'implantation d'un Assainissement Non Collectif Neuf (ANCN)	Contrôle de conception et d'implantation in situ dans le cadre d'une nouvelle construction	118,30 €	130,13 €
	Instruction d'une étude particulière transmise par le demandeur	58,85 €	64,74 €
	Contrôle de conception et d'implantation in situ dans le cadre d'une réhabilitation	105,15 €	115,67 €
Contrôle de bonne exécution d'un Assainissement Non Collectif Neuf (ANCN)	Contrôle de bonne exécution des travaux	87,77 €	96,55 €
Déplacement du SPANC pour un contrôle demandé et non annulé par l'usager		30,91 €	34,00 €
Contrôle diagnostic d'un Assainissement Non Collectif		30,91 €	34,00 €
Prestation de contrôle, sur demande des usagers ou des professionnels de la vente immobilière		90,00 €	99,00 €
Contrôle de bon fonctionnement d'une installation d'Assainissement Non Collectif < 20 eq hab relevant de l'arrêté du 27/04/2012 (sur la base d'un contrôle tous les 4 ans)	Contrôle de bon fonctionnement et de bon entretien : redevance annuelle	30,91 €	34,00 €
Contrôle de bon fonctionnement d'une installation d'Assainissement Non Collectif > 20 eq hab (sur la base d'un contrôle tous les 2 ans)	Contrôle de bon fonctionnement et de bon entretien : redevance annuelle	61,83 €	68,01 €

Imputation(s) budgétaire(s) principale(s) :

- Budget : Assainissement
- Chapitre(s) ou chapitre(s)-opération : 070
- Autorisation de programme :
- Article(s) :

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver les redevances énoncées ci-dessus, applicables à compter du 1^{er} janvier 2026.

Adopté à l'unanimité

Secrétaire de séance



Marc STOQUERT
MEMBRE DU BUREAU



La Présidente

Irène FELIX

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa notification ou de sa diffusion sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Bourges.